

**PROCES VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 AVRIL 2014**

Le Vingt cinq avril deux mil quatorze, à vingt heures minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

**Présents** : M. FOUGLÉ Alain , M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, M. ROBERT Jean-Pierre, Mme BOYER Pia, Mme NOLLET Inès, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, Mme COQUILLET Floriane, M. BODINAUD Stéphane, Mme PATRAT Annick, M. BURGOT Michel, Mme HUET Rachel, Mme LEGRY Christelle.

**Secrétaire de séance** : M. BODINAUD Stéphane

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h00.

----

**Approbation du compte rendu de Conseil municipal.**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu des réunions du 28 mars 2014.

**Ajout de points à l'ordre du jour.**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants:

- Délégations de fonctions octroyés aux Adjoints,
- Indemnité du receveur,
- Procédure d'expropriation,
- correspondant de défense.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de mettre à l'ordre du jour les points supplémentaires cités ci-dessus.

**I – VALIDATION DEVIS SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal des travaux de réfection de peinture intérieure pour la salle des fêtes. Deux devis sont parvenus :

Ets ROUZÉ pour un montant de 3 461,75 HT,  
APR Barbedor pour un montant de 3 332,26 HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de la société APR Barbedor pour un montant de 3 332,26 HT.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal d'une mise en place d'un lave vaisselle pour la salle des fêtes. Deux devis sont parvenus :

SBCP pour un montant de 1 655,48 HT,  
Cuisé PRO pour un montant de 1 575,00 HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de la société Cuisé PRO pour un montant de 1 575,00 HT.

**II – VALIDATION DEVIS BATIMENTS COMMUNAUX « TOILETTE PUBLIQUE »**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal d'une mise en place d'une porte métallique dans le bâtiment « toilettes publiques ». Monsieur le Maire propose de valider le devis de la société SC CROSNIER pour un montant de 841,00 HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis pour un montant de 841,00 HT.

### III – DÉSHÉBAGE BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de procéder au déshébage (destruction) des romans / livres de la bibliothèque municipale devenus obsolètes pour la plupart. Ces trois cent quarante quatre ouvrages pour une estimation de 6 880,00 € sont répertoriés dans la liste.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le lancement de la procédure de déshébage pour les 344 ouvrages répertoriés dans le tableau annexé.

Par ailleurs, le Conseil municipal serait favorable à la mise en vente des romans et des revues pour 1€ pièce lors de la braderie.

### IV – CONVENTION FAMILLES RURALES

Monsieur le Maire fait part et propose aux membres du Conseil municipal la validation de la convention d'objectifs et de partenariat qui doit être conclue entre Familles Rurales - Association du Pays d'Aubigné et la commune de Feins dans le cadre d'un service d'accueil de loisirs. Toutes les modalités sont définies au travers de cet acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la convention d'objectifs et de partenariat qui doit être conclue entre Familles Rurales - Association du Pays d'Aubigné et la commune de Feins dans le cadre d'un service d'accueil de loisirs et autorise Monsieur le Maire à signer ce document

### V – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de procéder au vote des représentants des syndicats intercommunaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer les délégués suivants :

<b>SYNDICATS INTERCOMMUNAUX</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Syndicat des Eaux d'Aubigné, Feins, Montreuil, Andouillé	Jean-Yves HONORÉ Loïc BRÉAL	Michel Burgot
Syndicat Départemental d'Énergie 35 Village des collectivités Thorigné Fouillard	Jean-Yves HONORÉ	
SMICTOM - Syndicat pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de Tinténiac	Annick PATRAT	Stéphane BODINAUD
SIVOS du collège Armand Brionne de St Aubin d'Aubigné	Inès NOLLET Floriane COQUILLET	
Communauté de Communes du Pays d'Aubigné	Alain FOUGLÉ Jean-Yves HONORÉ	
Office des Sports du Canton de St Aubin d'Aubigné	Stéphane BODINAUD	Jean-Pierre ROBERT
Syndicat du Bassin de l'Ille et l'Illet	Pia BOYER	Loïc BRÉAL
Association Ille et Développement	Alain FOUGLÉ	Michel BURGOT
Commission Départementale d'Équipement Commercial	Jean Pierre ROBERT	
CODEM Comité d'Observation de la Dépendance et de Médiation	Alain FOUGLÉ	
ACSE 175	Jean-Pierre ROBERT	Alain FOUGLÉ

## VI – COMPOSITION DU CCAS

En application des articles R123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le Maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal. Monsieur le Maire rappelle qu'il est Président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal procède à la nomination de ses représentants au conseil d'administration.

**Sont proclamés membres du conseil d'administration du CCAS : 6 membres élus et 6 extérieurs**

- M. Alain FOUGLÉ (Président du CCAS )
- M. Jean ORY
- M. Michel BURGOT
- M. Jean Pierre ROBERT
- M. Rodrigue FAUTREZ
- Mme Rachel HUET
- Mme Christelle LEGRY

En application de l'article L123 – 6 du code de l'action sociale et des familles figurent parmi les membres nommés au conseil d'administration du CCAS :

- un représentant UDAF : en cours de nomination par l'UDAF,
- un représentant MSA,
- un représentant des associations des retraités et des personnes âgées,
- un représentant des associations de personnes handicapées,
- un représentant d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion,
- un représentant d'association d'animation (APE, Comité des fêtes...).

## VII – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, suite aux dernières élections municipales, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs qui doit comprendre six membres, outre le Maire qui en assure la présidence.

Les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants doivent être désignés par le Directeur des services fiscaux, sur une liste de contribuables dressée en nombre double par le Conseil municipal. Celui-ci décide de proposer la liste suivante :

### COMMISSAIRES TITULAIRES

01	M. MONNIER René	Retraité	10, Rue du Verger
02	Mme BRÉAL Juliette	Retraitée	Rue de Marcillé
03	Mme BRIAND Madeleine	Retraitée	17, rue du Verger
04	Mme BRUGALAI Marie Reine	Commerçante	7, place de l'église
05	Mme MACÉ Pierrette	Retraitée	4, Hameau de la Chevrolais
06	M. DESGRANGES François	Retraité	4, Hameau de la Bigotais
07	M. TRUBERT Bernard	Retraité	10, La Lande Perrine
08	M. HERY Bran	Enseignant	19, rue de Marcillé
09	M. ROUAUX Gervais	Retraité	3, Rue des Cours Roulleaux
10	M. ROUVRAIS Daniel	Retraité	11, Rue du Verger
11	Mme ROBINARD Annick		Le Veault Guérin
12	M. MONNIER Jean	Retraité	Le Bas Val

### COMMISSAIRES SUPPLÉANTS

01	M. BOILEAUR Pierre	Ouvrier	14, Rue des écoles
02	M. RÉVEILLARD Régis	Responsable commercial	10, Rue de Montreuil
03	M. CORMIER André	Retraité	3, Rue du Verger

04	Mme FOURDAN Cécile	Secrétaire	19, rue de Marcillé
05	M. JUET Gérard	Agent de maîtrise	34, Rue de Montreuil
06	M. LEGRY Bruno	Cuisinier	La Poultière
07	M. MERRE Jean-Pierre	Agriculteur	27, Rue des écoles
08	Mme CHARTOIS Jocelyne	Agent contrôle laitier	7, Hameau de Poscé
09	M. NOEL Patrick	Plombier	Château Meslet
10	Mme PORCHER Viviane	Employée d'usine	13, Rue d'Aubigné

#### HORS COMMUNE TITULAIRES

01	M. MARCAIS Joseph	Retraité	« Brenan » Rue de Joliet 22 650 PLOUBALAY
02	M. RIMASSON René	Retraité	17, rue Brizeux 35000 RENNES

#### HORS COMMUNE SUPPLEANTS

01	M. CANTO Hervé	Agriculteur	2, rue Gilbert 35250 ANDOUILLÉ NEUVILLE
02	Mme LORON Sandra	Secrétaire	2, Rue du Clos Gérard 35440 MONTREUIL SUR ILLE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide la proposition de constitution de la nouvelle commission communale ci-dessus.

### VII – COMMISSIONS MUNICIPALES ET EXTRA MUNICIPALES

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal retient la composition des commissions ci-après.

Commission	Responsable	Membres élus	Membres extérieurs
FINANCES	Jean-Yves HONORÉ	Alain FOUGLÉ Jean ORY Jean-Pierre ROBERT Henri PORCHER Stéphane BODINAUD Loïc BRÉAL Rachel HUET	Annie CRAND
URBANISME – PLU - ZAC	Alain FOUGLÉ	Jean-Yves HONORÉ Jean ORY Jean-Pierre ROBERT Annick PATRAT Pia BOYER Rodrigue FAUTREZ Henri PORCHER	
CONSEIL D'ECOLE	Directrice de l'école	Alain FOUGLÉ Inès NOLLET Jean- Pierre ROBERT Floriane COQUILLET	
SUIVI DES PROJETS (5 <sup>ème</sup> classe)	Alain FOUGLÉ	Jean-Pierre ROBERT Inès NOLLET Floriane COQUILLET Michel BURGOT	1 Enseignants 1 / 2 Parents 1 Salariés

SUIVI des TRAVAUX Cimetière Assainissement	Jean ORY	Jean-Yves HONORÉ Michel BURGOT Loïc BRÉAL Rodrigue FAUTREZ	Alain PORCHER M. MEHEUT ?
BIBLIOTHEQUE	Jean-Pierre ROBERT	Inès NOLLET Christelle LEGRY	Bénévoles Christiane PRAUD Annick FOUGLÉ Éliane GAUTIER Marie-Thérèse ROULLIER Jean –Pierre ROUDOULEUSE Corinne PINCET
COMMUNICATION	Jean-Pierre ROBERT	Floriane COQUILLET Inès NOLLET Stéphane BODINAUD	Corinne PINCET
AFFAIRES SCOLAIRES	Jean-Pierre ROBERT	Alain FOUGLÉ Jean ORY Floriane COQUILLET Inès NOLLET	APE Salariés Enseignants
CAO commission d'appel d'offre	Alain FOUGLÉ	Michel BURGOT Annick PATRAT Jean-Yves HONORÉ	
RURALITE	Jean Yves HONORÉ	Alain FOUGLÉ Annick PATRAT Pia BOYER Henri PORCHER Loïc BRÉAL	

COMMISSIONS COMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'AUBIGNE	
Transport – Habitat – Urbanisme	Rodrigue FAUTREZ
Développement Économique -Insertion - Emploi	Annick PATRAT
Services	Jean Pierre ROBERT
Communication – Aménagement Numérique	Stéphane BODINAUD
Cadre de vie – Environnement – Espace rural	Henri PORCHER - Pia BOYER
Tourisme - Loisir	Inès NOLLET – Jean Yves HONORÉ

### Secrétariat des mariages

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal qu'un(e) élu(e) l'accompagne lors des cérémonies de mariage afin d'assurer le secrétariat de la cérémonie.

## IX – DÉLÉGATIONS DE FONCTION OCTROYÉES AUX ADJOINTS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des délégations données aux Maires adjoints.

### M. HONORÉ Jean Yves, 1<sup>er</sup> adjoint :

- *Gestion du budget de la commune,*
- *Réseaux Électricité, eau, Voirie,*
- *Représenter la commune au sein du Syndicat d'électrification 35, SAE AFMA,*
- *Représenter la commune au sein de la Communauté de Communes,*

- *Présider et animer les réunions de la commission dont il a la charge,*
- M. ORY Jean, 2<sup>ème</sup> adjoint :**
- *Responsable des services techniques,*
  - *Entretien des bâtiments communaux, Bâtiments (rénovation, construction),*
  - *Entretien de la voirie, station d'épuration, contrôle des raccordements*
  - *Travaux divers d'entretien, cimetière,*
  - *Présider et animer les réunions de la commission dont il a la charge,*
  - *Recenser et coordonner les besoins matériels et les besoins de personnels pour un bon fonctionnement des services.*

**M. ROBERT 3<sup>ème</sup> adjoint :**

- *Responsable des affaires scolaires (ALSH, Garderie, Restaurant scolaire),*
- *Responsable Communication,*
- *Responsable Bibliothèque,*
- *Présider et animer les réunions de la commission dont il a la charge,*
- *Recenser et coordonner les besoins matériels et les besoins de personnels pour un bon fonctionnement des services.*

## **IX – INDEMNITÉ DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 définit les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux receveurs municipaux des communes et établissements publics locaux.

De même, l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983 fixe l'indemnité susceptible d'être allouée aux receveurs municipaux pour la confection des documents budgétaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'indemnité de conseil précédemment allouée à Monsieur SOUBIGOU était de 100%. L'indemnité pour confection des documents budgétaires lui était également octroyée.

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attributions de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 %
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à Monsieur Jean-Paul SOUBIGOU , Receveur municipal,
- que la présente délibération est applicable pendant la durée du mandat du Conseil municipal et, que pour l'année 2014, elle est attribuée à compter de la date du début de mandat.

Pour : 12 voix

Contre : 3 voix

## **XI - PROCÉDURE D'EXPROPRIATION**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur et Madame Pierre DUVAL ont, par une requête enregistrée le 17 octobre 2012 au Greffe du Tribunal administratif de RENNES (instance n° 1204219 – 1) , demandé l'annulation de l'arrêté préfectoral du 16 août 2012 déclarant cessible au profit de la commune la parcelle cadastrée Section A n° 971, nécessaire à la réalisation de l'aire de stationnement déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 2 juillet 2012.

Parce que, concernée au premier chef, la Commune ne peut se désintéresser du débat sur la légalité de cet acte, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice dans l'instance dont est saisi le Tribunal administratif de Rennes,
- de charger le cabinet d'Avocats Jean-Paul MARTIN , spécialiste en droit public, d'assister la commune dans la procédure,
- d'autoriser le règlement des frais et honoraires relatifs à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice dans l'instance dont est saisi le Tribunal administratif de Rennes,
- de charger le cabinet d'Avocats Jean-Paul MARTIN , spécialiste en droit public, d'assister le commune dans la procédure,
- d'autoriser le règlement des frais et honoraires relatifs à cette affaire.

## XII – CORRESPONDANT DÉFENSE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal que les élus intéressés se fassent connaître pour la nomination d'un correspondant Défense.

Monsieur Stéphane BODINAUD propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal retient Monsieur Stéphane BODINAUD en tant que correspondant Défense.

## V – QUESTIONS DIVERSES

### Containers

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal d'une mise en place de containers derrière les locaux techniques. Monsieur le Maire propose de valider le devis de la société ATC pour un montant de 3 500,00 HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de la société ATC pour un montant de 3 500,00 HT.

### Rythmes scolaires

Groupe de travail Rythmes scolaires

Il convient de modifier le groupe de travail sur les rythmes scolaires de la façon suivante :

Les Élus ==> M. Jean Pierre ROBERT, Mme Inès NOLLET, Mme Floriane COQUILLET

Le Personnel communal : (Mme Laurence JUET, Mme Thérèse THOREAU, Mme Hélène ROUVRAIS) 1 personnel présent par réunion à tour de rôle.

Les Enseignants ==> Mme Marion TOSKER (directrice) + un enseignant (présence à tour de rôle)

Les Représentants des parents d'élèves : MM. Rodolphe IGOT, Jean Philippe CHOQUER

### Élections européennes Dimanche 25 Mai

8h00 – 10h30	Jean ORY	Michel BURGOT	Rodrigue FAUTREZ
10h30 – 13h00	Jean-Yves HONORÉ	Henri PORCHER	Floriane COQUILLET
13h00 - 15h30	Jean-Pierre ROBERT	Loïc BRÉAL	Stéphane BODINAUD
15h30 - 18h00	Jean ORY	Annick PATRAT	Pia BOYER

Rachel HUET, Stéphane BODINAUD, Christelle LEGRY, Jean Pierre ROBERT, Jean MONNIER, Jean Yves HONORÉ + extérieurs

### Fermeture Mairie

les samedis 3 et 10 mai 2014

### Ruralité

Foin 2 ha 50 au plus offrant : la commission ruralité statuera ! faire offre à la mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.